

DELIBERATION N° 32/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 26 MARS 2025 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE ANNEXE EAU POTABLE (M49) DE LA CACL - EXERCICE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 4

Nombre de Conseillers Présents : 22
Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRE - Pascal BRIQUET– Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR –Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN — Corine DIMANCHE - Sandrine JACQUES — Farah GRISET-KHAN — Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK - Eliodore TORVIC –Patricia VICTOR – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Serge BAFAU

PROCURATIONS (4) : Gilles ADELSON donne procuration à Monique AZER – Yahya DAOUDI donne procuration à Daniel CASTOR - Thierry ELIBOX donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Michel DUBOUILLE donne procuration à Corinne DIMANCHE

ÉTAIENT ABSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE - Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Phong LY – Mikael MANCEE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Claude PLENET – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER - Sandra TROCHIMARA -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

26 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRE - Pascal BRIQUET– Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR –Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN — Corine DIMANCHE - Sandrine JACQUES — Farah GRISET-KHAN — Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK - Eliodore TORVIC –Patricia VICTOR – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Serge BAFAU Gilles ADELSON – Yahya DAOUDI - Thierry ELIBOX – Michel DUBOUILLE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20250326-32-AP-2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L2311-1 et suivants, L2312-1, L2321-2, L5211-1, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget unique annexe eau potable (M49) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au Budget Eau Potable M49 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2025/CACL du 31 janvier 2025 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2025 ;

Vu la Délibération N° 17/2025/CACL du 26 mars 2025 approuvant le Compte de Gestion du budget annexe Eau Potable M49 de l'exercice 2024 ;

Vu la Délibération N° 22/2025/CACL du 26 mars 2025 portant vote du Compte Administratif du budget annexe Eau Potable M49 de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération N° 27/2025/CACL du du 26 mars 2025 portant affectation de résultat 2023 du budget annexe unique Eau potable (M49) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du lundi 17 mars 2025 ;

Entendu le Rapport N° 32/2025/CACL relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2025 ;

Considérant que le Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2025 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M49 et il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles ;

Considérant qu'il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats ; Qu'il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des dépenses et des recettes nouvelles ;

Considérant que le projet de Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2025 soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **37 070 371,98 € (trente sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt dix-huit centimes)** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondues ;

Considérant que le projet de Budget Unique annexe Eau Potable (M49) 2025 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 36/2024/CACL relatif à l'approbation du Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2025.

ARTICLE 2

D'approuver le Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL exercice 2025, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **37 070 371,98 € (trente sept millions soixante-dix mille trois cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt dix-huit centimes)** et conformément au tableau ci-dessous :

	Résultat exercice précédent		Restes à réaliser		Affectation résultat	Résultats budgétaires ex. préc.
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	9 169 621,88	0,00	0,00	18 772,27	0,00	9 150 849,61
Investissement	10 762 141,80	0,00	1 635 530,00	6 516 273,46	0,00	5 881 398,34
Total	19 931 763,68	0,00	1 635 530,00	6 535 045,73	0,00	15 032 247,95

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	4 098 108,74	13 248 958,35	-9 150 849,61	13 267 730,62	13 267 730,62
Investissement	11 404 969,56	17 286 367,90	-5 881 398,34	23 802 641,36	23 802 641,36
Total	15 503 078,30	30 535 326,25	-15 032 247,95	37 070 371,98	37 070 371,98

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Unique annexe Eau Potable (M49) pour l'exercice 2025 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Unique annexe Eau Potable (M49) de la CACL - exercice 2025 dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les

démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique Eau Potable (M49) de la CACL - Exercice 2025.

ARTICLE 7

De décider de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 26 mars 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20250326-32-AP-2025-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025